

## Collaboration canado-chinoise dans l'exploitation de l'or

Une firme canadienne de Vancouver (Colombie-Britannique), Wright Engineers Limited, est chargée d'étudier les possibilités d'exploitation d'une mine d'or qui se trouve dans la province de Shandong (République populaire de Chine). Il existe déjà deux mines dans cette région où l'on exploite depuis longtemps ce mineraï précieux qu'est l'or.

Une équipe d'experts canadiens des mines a effectué un voyage en Chine en vue de l'étude, et des ingénieurs chinois des mines sont venus au Canada pour fournir les données complémentaires nécessaires.

La firme Wright Engineers Limited est chargée non seulement d'évaluer les données et l'information disponibles sur la mine à exploiter, mais aussi d'évaluer les besoins en données supplémentaires et de déterminer la méthode de collecte des données. Grâce à ces informations (et moyennant le feu vert de Pékin), l'équipe procédera à la conception des plans et des méthodes de fonctionnement de la mine

et des autres installations requises pour l'extraction de l'or.

Tant que les données n'auront pas été réunies et analysées, les dimensions de l'usine ne seront pas connues, mais elles devraient permettre d'atteindre une production quotidienne de 1 000 à 2 000 tonnes.

On procède actuellement à l'évaluation de la teneur en or du mineraï et à l'analyse des résultats du forage d'environ 80 trous de mine.

On prévoit que la firme Wright Engineers Limited s'occupera non seulement de la mine et de l'usine, mais qu'elle conseillera son client en matière de matériel de manutention et de design, de matériel ultra-moderne de contrôle de la pollution, et qu'elle procédera à une évaluation de l'utilisation de l'eau de mer pour le traitement du mineraï, de l'égouttement des eaux de la mine, de l'approvisionnement et du traitement de l'eau.

(Tiré d'un article publié dans *Canada Commerce*.)

## Le ministre de la Défense visite le quartier général du NORAD



Installé à l'une des consoles du Centre souterrain des opérations de combat, du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, est instruit des opérations du NORAD par le Commander-in-chief, le lieutenant général James V. Hartinger du United States Air Force; le commandant en chef adjoint, le major général Kenneth Thorneycroft (à gauche) est également présent. Le ministre de la Défense a visité le quartier général du NORAD à Colorado Springs, aux États-Unis, où il a assisté à des séances d'information ainsi qu'à des réunions avec le contingent canadien qui y est affecté.

## Aide canadienne au CICR

Le Canada fera don de \$2 millions au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour aider les victimes des désastres causés par l'homme en Afrique.

Le président intérimaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Mme Catley-Carlson, a indiqué que le CICR recevrait immédiatement \$1 million en espèces; le solde sera versé en janvier prochain, sous réserve de l'approbation du budget supplémentaire.

Le CICR apporte aide et protection à quelque 350 000 victimes de conflits intérieurs et internationaux dans 12 pays d'Afrique; la souffrance généralisée et le déplacement de milliers de civils l'ont incité à consolider ses activités en Afrique, afin de présenter à la communauté internationale des donateurs un programme global pour l'ensemble du continent.

Le CICR devra réunir quelque 50 millions de francs suisses (\$35 millions) en 1980 pour porter secours et donner une aide médicale aux personnes les plus durement touchées.

## Pêche — mesures en vue de réduire les faux rapports

Les bateaux de pêche étrangers trouvés coupables d'avoir produit de faux rapports de leurs prises dans la zone de pêche de 200 milles du Canada se verront imposer des peines plus sévères, a annoncé le ministre des Pêches et des Océans, M. Roméo LeBanc.

Pour réduire les faux rapports, les nouvelles mesures prévoient le déchargement de toute la cargaison, dans le cas de poisson salé, afin d'établir exactement la quantité à bord et d'obtenir les preuves nécessaires pour les poursuites devant les tribunaux. (Il est difficile d'évaluer le poids du poisson salé, puisque le volume du poisson diminue à chaque étape du processus de salage.)

Lorsque des poursuites sont intentées pour faux rapports, quelle que soit l'espèce du poisson, la Couronne peut demander la saisie de toutes les prises à bord, plutôt que la quantité en surplus.

Si un capitaine est trouvé coupable de faux rapports, le permis d'exploitation du bateau dans la zone canadienne est annulé pour le reste de l'année pendant laquelle l'infraction a été commise et aucun permis ne lui sera délivré l'année suivante.